

<http://ugtg.org/spip.php?article2520>



A propos de la convocation de Patrice TACITA par les services de police

- Expressions - Communiqués -



Date de mise en ligne vendredi 11 septembre 2020

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Ce Lundi 07 septembre 2020, l'Avocat Patrice TACITA était de nouveau convoqué devant les services de police dans le cadre d'une enquête menée à son encontre pour "fraude fiscale".

L'officier judiciaire chargé de l'enquête a refusé la présence des avocats de Mr Patrice TACITA, et cela au mépris des dispositions légales car aucun texte légal ne permet ni au procureur, ni à la police, de fixer le nombre des avocats pouvant assister une personne au cours d'une audition.

Il s'agit là d'une atteinte grave à une liberté fondamentale.

Aussi, l'UGTG apporte son soutien total à Patrice TACITA et à ses confrères et condamne fermement les dérives, sous couvert d'urgence sanitaire, qui nous conduisent petit à petit à la dictature.

Respect des droits de la défense !

Respect des libertés fondamentales !

Le Secrétaire Général de l'UGTG
E.DOMOTA
